



Assurance automobile, retour du coefficient à 1.00 non respecté

Par **kenrob**, le **15/06/2010** à **22:05**

Bonjour,

mon assureur automobile stipule dans ses conditions générales que: "après 2 années consécutives sans sinistre, le coefficient applicable ne peut être supérieur à 1,00" Or après un accident en août 2006 je suis passé à 1,25. J'ai changé de voiture en décembre 2006 et je n'ai eu absolument aucun sinistre jusqu'à aujourd'hui (juin 2010).

Mon malus était de 1,25 en 2007-2008; 1,18 en 2008-2009 et 1,12 en 2009-2010. Cela fait plus de 3 années au lieu des 2 stipulées dans le contrat et je tiens à récupérer mon bonus qui devrait être inférieur à 1,00 ainsi que le remboursement des sommes perçues en trop pendant ces années.

Quelles démarches entreprendre?

Dans quelle mesure êtes-vous capables de m'aider si les discussions directes avec mon assureur n'aboutissent pas?

Que puis-je espérer si je suis dans mon droit?

Dans l'attente de vos réponses, veuillez recevoir mes salutations distinguées.

Robin KENNEL

Par **chaber**, le **17/06/2010** à **15:46**

Bonjour,

L'art A 121-1 du code des assurances est applicable à toutes les sociétés d'assurances. 2 ans d'assurance consécutive sans sinistre avec responsabilité totale ou partielle vous ramènent au niveau 100.

le coefficient s'applique à la date anniversaire.

si vous avez changé d'assureur lors de votre changement de véhicule la date anniversaire a obligatoirement changé, d'où modification des dates d'application de descente rapide du malus.

Par **kenrob**, le **17/06/2010** à **16:42**

Merci, mais c'est exactement que parce que je suis chez le même assureur, dans la même agence depuis le début que le coefficient aurait dû être remis à 1,0 à mon échéance de juin 2009 au plus tard.

Par **scotch_the_plow**, le **18/06/2010** à **21:36**

Bonsoir,

je tente de reconstituer votre bonus avec une échéance en Juin :

Sinistre responsable en Aout 2006

Vous n'êtes malussé qu'en Juin 2007 : 1,25

Juin 2008 : 1,18

Juin 2009 : 1,12

Juin 2010 : 1

Avez vous suspendu vos garanties pendant la période référencée ?

Par **kenrob**, le **19/06/2010** à **13:06**

Pas de suspension de garanties, mon véhicule actuel était assuré en continu chez eux entre décembre 2006 et juin 2010.